



02B0492

CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN GESTION

Le Directeur Général

Décision n° 030-03-2015 portant adoption de la grille de positionnement des Responsables du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG)

Le Directeur Général du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG),

Vu les Statuts du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG), notamment en leur article 8 ;

Vu la Décision n° 057-11-2014 du 17 novembre 2014 portant organisation du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG),

Considérant que des dysfonctionnements ont été constatés dans le positionnement de certains agents lors de leur nomination à des postes de responsabilité.

DECIDE

Article premier

Il est procédé à l'adoption d'une grille de positionnement pour les agents du personnel d'encadrement promus aux postes de responsabilité. Cette grille se présente comme suit :

- Chef de Service, Contrôleur des Opérations, Chargé d'études et assimilés :
Grade A3 – Echelon 01 ;
- Chef de Département, Coordonnateur et assimilés : Grade A4 – Echelon 01 ;
- Directeur et Conseiller du Directeur Général : Grade A5 – Echelon 01 ;
- Secrétaire Général : Grade A6 – Echelon 01.

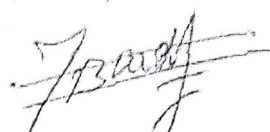
Article 2

Le Directeur Administratif et Financier est chargé de l'application de la présente Décision.

Article 3

La présente décision qui abroge et remplace toutes les dispositions antérieures contraires, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2015 et sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Dakar, le 13 mars 2015


Pr. Boubacar BAÏDARI